

# Innotec Inno-Lock Extra Strong

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date de la première édition: 14/07/2008 Date de la dernière révision: 1/07/2020 Version: 8.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom : Innotec Inno-Lock Extra Strong 40 ml  
Numéro de produit : 01.0606.0355  
Techno Numéro d'article : 01297 0 00603

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, utilisation industrielle  
Utilisation de la substance ou de la préparation : Inno-Lock est une colle anaérobie frein filet développée avec la toute dernière technologie dans ce domaine et disponible en trois degrés de résistance: Medium, Strong et Extra Strong. Inno-Lock Extra Strong est un agent de blocage à résistance extrême pour goujons, raccords filetés permanents et de nombreux ajustements de serrage.

##### 1.2.2. Utilisations Déconseillées

Aucune information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG  
Butthollenring 31  
CH - 4147 Aesch BL  
T.: +41 (0)61 717 90 00  
F.: +41 (0)61 711 38 58  
info@techno-ag.ch  
www.techno-ag.ch

Producteur:  
PCS Innotec International NV  
Schans 4  
BE - 2480 Dessel  
T.: +32 (0) 14 32 60 01  
F.: +32 (0) 14 32 60 12  
environment@PCS-innotec.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Zürich:  
044 251 51 51

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
BIG : +32 (0) 14 58 45 45

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information disponible

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



# Inno-Lock Extra Strong

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



# TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL  
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58  
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

### GHS07

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Composants dangereux	: 1-acétyl-2-phénylhydrazine; Acide maléique; Acide méthacrylique, mono-ester de propane-1,2-diol
Mentions de danger (CLP)	: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP)	: P261 - Éviter de respirer les vapeurs. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, Masque facial. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Acide méthacrylique, mono-ester de propane-1,2-diol	(Numéro CAS) 27813-02-1 (Numéro EINECS / ELINCS) 248-666-3	25 – 50	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
bisphenol A ethoxylate dimethacrylate	(Numéro CAS) 41637-38-1 (Numéro EINECS / ELINCS) 609-946-4	10 – 25	Aquatic Chronic 4, H413
Hydroperoxyde de $\alpha,\alpha$ -diméthylbenzyle	(Numéro CAS) 80-15-9 (Numéro EINECS / ELINCS) 201-524-7 (N° Index) 617-002-00-8	0,25 – 1	Org. Perox. E, H242 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411
Acide maléique	(Numéro CAS) 110-16-7 (Numéro EINECS / ELINCS) 203-742-5 (N° Index) 607-095-00-3	0,1 – 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
1-acétyl-2-phénylhydrazine	(Numéro CAS) 114-83-0 (Numéro EINECS / ELINCS) 204-055-3	0,1 – 0,5	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Hydroperoxyde de $\alpha,\alpha$ -diméthylbenzyle	(Numéro CAS) 80-15-9 (Numéro EINECS / ELINCS) 201-524-7 (N° Index) 617-002-00-8	( 0 < C < 10 ) STOT SE 3, H335 ( 1 $\leq$ C < 3 ) Eye Irrit. 2, H319 ( 3 $\leq$ C < 10 ) Eye Dam. 1, H318 ( 3 $\leq$ C < 10 ) Skin Irrit. 2, H315 ( 10 $\leq$ C $\leq$ 100 ) Skin Corr. 1B, H314
Acide maléique	(Numéro CAS) 110-16-7 (Numéro EINECS / ELINCS) 203-742-5 (N° Index) 607-095-00-3	( 0,1 $\leq$ C $\leq$ 100 ) Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Consulter un médecin en cas de malaise.

# Inno-Lock Extra Strong

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



# TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL  
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58  
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

Inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Rincer abondamment à l'eau.
Contact avec les yeux	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Ingestion	: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter un vêtement de protection approprié.
-------------------	---

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
--------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Ce produit et son emballage doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Autres informations	: Veiller à une ventilation adéquate.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Mesure(s) d'ordre technique	: Sol imperméable formant cuvette de rétention. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

# Inno-Lock Extra Strong

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



# TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL  
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58  
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

##### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. En cas de risque de contact du produit avec les mains, l'utilisation de gants homologués (en conformité avec la norme EN 374) fabriqués avec les matériaux suivants peut apporter une protection chimique convenable: Caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Néoprène. En cas de contact continu, il est recommandé de porter des gants avec un temps de protection supérieure à 240 minutes (de préférence > à 480 minutes). Pour la protection à court terme / contre les projections, notre recommandation est la même; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. Il faut souligner que l'épaisseur des gants ne permet aucune conclusion fiable sur la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Selon le modèle et le matériau, l'épaisseur du gant doit généralement être supérieure à 0,35 mm. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation (= fréquence et durée des contacts), de la résistance chimique du matériau du gant et de la dextérité. Toujours demander conseil à votre fournisseur de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement.

##### Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées

##### Protection de la peau:

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Gel.
Couleur	: Vert.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point / intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 93 °C
Température d'auto-inflammabilité	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité gazeuse	: Aucune donnée disponible
Densité relative (eau = 1)	: 1,1 (20 °C)
Solubilité	: Eau: Pas ou peu soluble.

# Inno-Lock Extra Strong

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



# TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL  
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58  
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

V.O.C. (V.O.S.) : 5,17 g/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre. Gaz nitreux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

### Hydroperoxyde de $\alpha,\alpha$ -diméthylbenzyle (80-15-9)

DL50/orale/rat	382 mg/kg
DL50 cutanée rat	500 mg/kg
CL50/inhalation/4h/rat	220 mg/l

### 1-acétyl-2-phénylhydrazine (114-83-0)

DL50 orale	270 mg/kg souris
------------	------------------

### Acide maléique (110-16-7)

DL50/orale/rat	708 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	1560 mg/kg
LC50, Inhalation, lapin, local	> mg/m <sup>3</sup> (1 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

# Inno-Lock Extra Strong

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



# TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL  
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58  
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

#### Acide maléique (110-16-7)

LC50/96h/poissons : 5 mg/l (Pimephales promelas)

EC50/48h/daphnia magna : 250 – 400 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.. Danger de pollution de l'eau potable en cas de pénétration du produit dans le sol

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Déchets / produits non utilisés : Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 09\* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
15 01 02 - emballages en matières plastiques

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable

N° ONU (IMDG) : Non applicable

N° ONU (IATA) : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

# Inno-Lock Extra Strong

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



# TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL  
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58  
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations de l'union européenne

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

V.O.C. (V.O.S.)

: 5,17 g/l

#### 15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes:

	WGK = Wassergefährdungsklasse
	vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative
	VOC = Volatile Organic Compounds
	VME = Valeur Limite de Moyenne d'exposition
	VLE = Valeur Limite d'exposition
	VLA-ED = valores límite ambientales para la exposición diaria
	VLA-EC = valores límite ambientales para la exposición de corta duración
	UEL = Upper Explosion Limit
	TWA = time weighted average
	TRGS = Technischen Regeln für Gefahrstoffe
	TLV = Threshold Limit Value
	SVHC = Substance of Very High Concern
	STOT SE = specific target organ toxicity single exposure
	STOT RE = specific target organ toxicity repeated exposure
	STEL = Short term exposure limit
	RID = Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).
	REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
	PNEC = Predicted No-Effect Concentration
	PBT = Persistent, bioaccumulative and toxic
	OEL = Occupational Exposure Limits

# Inno-Lock Extra Strong

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



# TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL  
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58  
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

	NDSCh = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie Chwilowe
	NDS = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie
	N.O.S. = Not Otherwise Specified
	MAL-kode = Måleteknisk Arbejdshygienisk Luftbehov
	MAK = Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen
	LEL = Lower Explosion Limit
	LD50 = Lethal dose, 50 percent
	LC50 = Lethal concentration, 50 percent
	IOELV = Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)
	IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
	ICAO = International Civil Aviation Organization
	IATA = International Air Transport Association
	HTP = Haitallisiksi tunnetut pitoisuudet
	GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
	EINECS/ELINCS = European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances.
	DSD = Dangerous Substance Directive
	DPD = Dangerous Preparation Directive
	DMEL = Derived Minimal Effect Level
	DNEL = Derived No-Effect Level
	CSR = Chemical Safety Report
	CLP = Classification, labelling and packaging
	CAS = Chemical Abstracts Service
	ATE = Acute Toxicity Estimate
	ADR = Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
	ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Org. Perox. E	Peroxydes organiques, type E
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

# Inno-Lock Extra Strong

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



# TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL  
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58  
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Section(s) modifiée(s) par rapport à la version précédente 2,3,4,5,6,7,8,9,10,14,16**

Data de la révision précédente 03/09/2018

Avis de non-responsabilité concernant REACH:

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont cohérentes avec celles du rapport de sécurité chimique (RSC), dans la mesure où celles-ci étaient disponibles au moment de la rédaction de la FDS (voir date de la dernière révision).

Avis de non-responsabilité:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans la présente FDS se réfèrent exclusivement au produit désigné et peuvent ne pas s'appliquer si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.